

*Questions orales***LES PASSEPORTS**

ON RECOMMANDE L'INCLUSION DES PHARMACIENS DANS LA LISTE DES RÉPONDANTS ACCEPTABLES POUR UNE DEMANDE

M. William G. Lesick (Edmonton-Est): Monsieur le Président, au fil des ans, plusieurs pharmaciens ont été élus à la Chambre. Beaucoup d'entre eux ont tenté discrètement de faire ajouter leur profession à la liste de ceux qui peuvent servir de répondants pour une demande de passeport. N'étant pas encore parvenus à leurs fins, les pharmaciens continuent à solliciter l'appui du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark).

Bien que la compétence des répondants admissibles ne soit pas en cause, bon nombre d'entre eux ne sont pas aussi disponibles que le pharmacien de quartier. Combien de gens connaissent personnellement leur directeur de banque, leur avocat ou leur vétérinaire? Avez-vous déjà tenté, monsieur le Président, d'obtenir les services de votre directeur de banque le vendredi soir? Consultez-vous souvent votre vétérinaire? Savez-vous même qui est juge de paix dans votre localité?

D'après un sondage publié dernièrement aux États-Unis, les pharmaciens sont au deuxième rang pour ce qui est de la confiance que leur accorde leur milieu. La nature de leur profession met les pharmaciens en contact personnel avec leur clients. Et puisqu'il s'agit d'une profession libérale, il semblerait logique qu'on les ajoute à la liste de ceux qui peuvent cautionner une demande de passeport.

J'exhorte le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à reconnaître que les pharmaciens sont dignes de confiance dans leur collectivité et à ajouter leur profession à la liste.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES BANQUES

LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—LA DÉCISION D'ORDONNER LE RENFLOUAGE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Aurait-il l'obligeance de dire à la Chambre pourquoi il est passé outre à l'avis de la ministre d'État aux Finances et a ordonné le renflouage de la Banque Commerciale du Canada en mars? Et peut-il nous dire pourquoi il n'a cessé de répéter au cours des sept derniers mois qu'il s'était fondé sur les meilleurs conseils disponibles alors qu'il est manifeste que, ou bien il n'a bénéficié d'aucun conseil, ou il n'a pas tenu compte des conseils du directeur de l'inspection des banques, ou il a écarté ces conseils? Pourquoi a-t-il dit cela à la Chambre des communes?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai fait cette déclaration à la Chambre des communes parce que c'était exact. Comme le sait mon très honorable collègue, le gouvernement s'est fondé sur les conseils qu'il a reçus. Le gouvernement a étudié ces conseils, a jugé qu'ils étaient pertinents et qu'ils allaient dans le sens de

l'intérêt national, et il a agi en fonction de cela, et il acceptera les conséquences de ses actes.

L'une des raisons pour lesquelles nous avons nommé la Commission Estey, par exemple, est que nous souhaitons un examen impartial et une évaluation objective de ce qui s'est passé.

LES INFORMATIONS À LA DISPOSITION DU PREMIER MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre est-il prêt à admettre que, lorsqu'il a ordonné le renflouage de la banque, il ne disposait pas des faits puisqu'on n'avait pas encore effectué de vérification des comptes de la Banque Commerciale du Canada, comme le montrent les témoignages recueillis par le juge Estey, et que l'opinion donnée par le bureau de l'inspecteur général au ministre des Finances et à la ministre d'État aux Finances était que, d'après les informations disponibles, le plan de renflouage n'était pas satisfaisant à l'époque? Le premier ministre veut-t-il bien admettre devant la Chambre qu'il se fondait alors sur des informations insuffisantes?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense qu'on est toujours beaucoup plus fort quand il s'agit de prédire le passé, qu'on est en fait quasiment infaillible quand on analyse les choses rétrospectivement. Tout ce que je puis dire à mon très honorable collègue, c'est que le gouvernement s'est fondé sur les meilleurs avis que pouvaient lui donner ses fonctionnaires et les fonctionnaires de la Couronne, qu'il a étudié ces avis et qu'il a suivi la voie que j'ai décrite.

[Français]

LE RÔLE JOUÉ PAR LE PREMIER MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Au sujet de la Banque Commerciale du Canada, ce n'était pas seulement une question de conseils accordés par le gouvernement du Canada, mais cela reflète le jugement du premier ministre lui-même.

Des voix: C'est cela!

M. Turner (Vancouver Quadra): Et voici le pourquoi de ma question: Est-ce que le premier ministre prétend qu'il avait exercé son jugement comme premier ministre du Canada sans les faits ou après avoir supprimé les faits présentés par l'Inspecteur général des banques?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Non, je n'ai rien supprimé, monsieur le Président; au contraire, nous avons agi, tel que je l'ai mentionné, sur les meilleurs conseils qui ont été fournis de façon objective, le député de Saint-Maurice (M. Chrétien) en parlant de la banque canadienne en question... Oui, mais le problème, me dit-on, n'a pas commencé hier ou avant-hier avec cette banque. Alors que le député était ministre, on rapportait, semble-t-il, les problèmes aigus en ce qui concerne cette institution bancaire. Alors, la Commission Estey va, j'imagine, porter un jugement de valeur, non seulement sur les faits que soulève mon très honorable ami, mais également sur les faits antérieurs qui ont donné naissance aux problèmes que l'on connaît.